



Les étangs forestiers

RECONNAISSANCE – INDICES DE PRÉSENCE

Du latin *stagnum* qui donne *estanchier*, étancher (arrêter un liquide qui s'écoule), les étangs sont des étendues d'eau douce stagnante reposant sur un fond imperméable. Ils sont en général de



faible profondeur (rarement plus de 3 m) et de taille supérieure à 5 000 m². Leur origine est artificielle par construction d'une digue dans un vallon ou surcreusement d'une zone humide, pour installer une pisciculture ou un réservoir d'eau pour l'irrigation par exemple. L'alimentation en eau se fait par les pluies, le ruissellement et/ou un cours d'eau naturel permanent ou temporaire.

Les étangs forestiers assurent également un rôle de protection (réserve d'eau contre l'incendie), d'amélioration cynégétique, de valorisation paysagère et de conservation de la biodiversité.

Cortège typique

• **Biologie** - Entre le milieu de l'étang et les berges hautes, les caractéristiques du milieu changent, ce qui permet à des espèces végétales et animales différentes de s'installer et de créer ainsi des niches écologiques particulières.

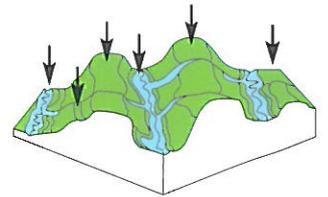
La faible profondeur permet la pénétration de la lumière dans l'ensemble du milieu et la présence de végétaux. La nature du fond influence fortement la richesse du milieu et donc le cortège d'espèces : les fonds les plus riches sont les fonds vaseux, les plus pauvres sont les fonds sableux ou rocheux.

• **La végétation** - La composition des ceintures végétales est déterminée par la pente des berges, la variation des niveaux d'eau et la richesse chimique.

- Iris, Joncs, Baldingères, Roseaux colonisent les berges ;
- Massettes, Potamoïtes, Littorelles, Nénuphars, Fiûteaux nageants, ... s'installent dans des eaux de faible profondeur, permanentes ou non ;
- les eaux plus profondes abritent les herbiers immergés avec Cornifles submergés, Renoncules flottantes, ...

• **La faune** - De nombreuses espèces animales sont inféodées aux étangs, tout ou partie de leur cycle de vie nécessitant la présence d'eau stagnante (phase larvaire, reproduction, alimentation, repos lors de migration, ...) : libellules, demoiselles, moustiques, grenouilles, tritons, couleuvres, Heron, Martin pêcheur, Murin de Daubenton, ... Chaque espèce utilise une niche spécifique et il est très courant que ces dernières soient partagées entraînant parfois une concurrence entre espèces.

Localisation sur le terrain



Fonds de vallon, vallées, plateaux.

Remarque

La taille importante des étangs permet, pour la plupart des espèces, l'existence d'une population viable. Ainsi, même les animaux les plus grands (hérons, canards, ...) y trouvent un milieu de taille suffisante pour s'y installer (alimentation, reproduction, ...).

Intérêt écologique



• Les étangs sont parmi les zones humides à conserver et constituent, pour toutes les espèces inféodées à la présence d'eau, un milieu refuge.

• Ils abritent une grande diversité d'habitats dont certains peuvent être remarquables : eau stagnante oligotrophe (3110 – Natura 2000), queue d'étang, roselière, vasière, prairie humide de bordure, ... chacun de ces milieux hébergeant des espèces particulières dont nombre sont protégées ou d'intérêt communautaire. Par exemple, la variation du niveau d'eau au cours de l'année permet le plus souvent l'installation d'une flore typique et rare, comme par exemple les gazons à Litorrelle.

• Les étangs, comme tout autre point d'eau permanent, sont régulièrement utilisés par la faune sauvage.



Queue d'étang

Intérêt économique

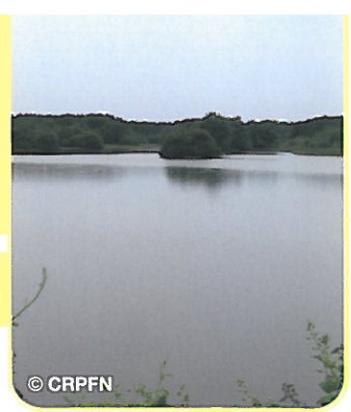
• Les étangs sont souvent utilisés pour la pêche et la chasse du gibier d'eau ainsi que pour la protection contre les incendies. Ils servent souvent les fonctions qui ont généré leur création notamment l'élevage de poissons et l'irrigation.

Ces utilisations sont le plus souvent compatibles avec la conservation de ce milieu. Elles peuvent même être indispensables dans la mesure où elles permettent une variation du niveau d'eau au cours de l'année, ainsi qu'un entretien régulier qui empêche le comblement progressif.



Gazon à Litorrelle s'installant suite à la baisse du niveau d'eau de l'étang

Les étangs forestiers



GESTION DU MILIEU

Objectif général de gestion

Conserver ses milieux riches en biodiversité, éviter leur comblement et limiter la dynamique naturelle des espèces ligneuses voire invasives.

Les étangs forestiers sont souvent considérés comme des équipements annexes à la forêt et peuvent à ce titre être intégrés dans les documents de gestion durable : ils ne sont généralement pas soustraits de la surface aménagée des parcelles mais leur localisation est recommandée.

Les étangs peuvent assurer également un rôle de protection (réserve d'eau en cas d'incendie), de valorisation paysagère, d'amélioration cynégétique ou de diversification biologique des massifs forestiers.

Gestion sylvicole

Gestion sylvo-environnementale

Gestion environnementale

Entretien courant

Lutter contre le comblement naturel (sédimentation de matière organique) en effectuant :

- des vidanges afin d'aérer les vases et d'accélérer la minéralisation de la matière organique : à réaliser au maximum tous les 10 ans, plutôt en hiver (hors période de reproduction) en conservant quelques zones en eaux ;
- un curage périodique à réaliser après une vidange, sur une partie seulement de l'étang, en veillant au maintien ou à la création de zones plus profondes et d'îlots et à l'exportation des produits de curage ;
- un contrôle de la végétation ligneuse autour de l'étang pour limiter la colonisation naturelle des arbustes (saules, ...), en veillant à exporter les produits de coupe.



- La création de routes forestières, peut modifier le ruissellement d'un bassin versant et donc éventuellement l'alimentation d'un étang en aval. La mise en place de passage busé au bon endroit règle le problème ...



A PROSCRIRE

- Les étangs ne sont pas des zones de stockage des produits de coupes ou des rémanents d'exploitation.
- Les étangs ne sont pas des sites de rinçage du matériel de traitement ou de vidange des tracteurs forestiers.



Gestion optimale

- Maintenir ou recréer des berges en pente douce.
- Laisser, lors du curage, les boues quelques jours à quelques semaines sur la berge avant exportation afin de permettre à la petite faune de retourner vers l'étang.
- Permettre le maintien ou l'installation de ceintures végétales riches en roseaux, massettes, ... Cette végétation constitue un habitat pour de nombreuses espèces animales, notamment de poissons et d'insectes.
- Proscrire l'utilisation de produits agropharmaceutiques à proximité directe de l'étang et des fossés collecteurs.
- Conserver le régime hydraulique et ne pas dévier le ruissellement.
- Entretenir ou recréer des petites zones humides aux alentours de l'étang : mares, prairies humides, ...
- Conserver la zone au calme lors des périodes de reproduction.
- Lutter contre les espèces invasives lorsqu'elles sont présentes et dans la mesure du possible (Jussie, Tortue de Floride, Poisson chat, Ragondin, ...).



Hérons

Remarque importante - Les vidanges sont soumises à autorisation administrative : une déclaration préalable en préfecture est donc obligatoire (art.214-1 du code de l'Environnement).